

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1537

présenté par
M. Olivier Marleix

à l'amendement n° 1021 (Rect) de M. Denaja

ARTICLE 6 C

A l'alinéa 2, après le mot:

« moins »

insérer les mots :

« deux cent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.